



École Saint-Luc
98, Fredmir
Dollard-des-Ormeaux, Québec
H9A 2R3
Téléphone : (514) 855-4212
Télécopieur: (514) 684-4350

Procès-verbal
2^e réunion du conseil d'établissement
Mardi, 7 novembre 2017 à 19h00
Salle du personnel

Présences :

Paul Martineau
Hélène Bourdeau
Joël Boucher
Nicolas Lefebvre
Aziz-Raman Weiss
Mylène Benitah
Michèle Delisle
Mélisandre Shanks
Marc Roy

Absences :

Patricia Lemay
Léna Béland

1. Mot de bienvenue

2. Questions du public

Aucun public présent.

3. Adoption de l'ordre du jour

Suivant certaines modifications, l'ordre du jour est proposé par Mme Bourdeau et adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du CÉ du 26 septembre 2017

Proposé par M. Boucher et adopté à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal

Le cours de gardiens avertis sera réservé uniquement aux élèves de 6^e année, étant donné l'âge minimal.

6. Objets de décision

6.1. Règles de régie interne (résolution 17-18-219-1)

Présentation de la proposition de modification aux Règles de régie interne et discussions.

Résolution 17-18-219-1

Considérant que le conseil d'établissement doit se doter de règles de régie interne;

Considérant que ces règles doivent permettre un fonctionnement harmonieux du conseil d'établissement;

Considérant le dépôt d'un document à cet effet;

Il est proposé par Mme Shanks et résolu à l'unanimité d'adopter les règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école Saint-Luc pour l'année scolaire 2017-2018.

6.2. Projet d'aide aux devoirs (résolution 17-18-219-5)

Le projet d'aide aux devoirs a déjà débuté et tous les niveaux sont concernés sur une période de 9 semaines. Au mois de février, une vérification budgétaire sera faite afin de déterminer les sommes restantes et il sera possible de déterminer dans quelle mesure il sera possible de poursuivre le programme et pour qui. Il y aura donc une 2^e session à partir de février 2018.

Résolution 17-18-219-5

Considérant que l'école Saint-Luc reçoit une subvention dans le cadre du programme Aide aux devoirs;

Considérant que l'école Saint-Luc élabore, en respectant le budget alloué, des activités de soutien aux devoirs pour des élèves de l'école, il est proposé d'offrir l'aide aux devoirs aux élèves ciblés par les titulaires.

Il est proposé par M. Martineau et appuyé par Mme Bourdeau d'approuver le projet d'Aide aux devoirs tel que soumis pour l'année scolaire 2017-2018.

6.3. Reddition de compte 2016-2017 (résolution 17-18-219-6) – **Reporté**

6.4. Convention de gestion (résolution 17-18-219-7)

Présentation de la convention de gestion.

Résolution 17-18-219-7

Attendu les dispositions de l'article 209.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui créent la convention de gestion et de réussite éducative entre la Commission scolaire et l'école;

Attendu que la direction a procédé à l'évaluation et à l'analyse de la situation des élèves de l'école au regard de leur réussite scolaire en se fondant sur les données disponibles;

Attendu que l'article 209.2 prévoit la soumission du projet de convention de gestion et de réussite éducative au conseil d'établissement pour approbation;

Il est proposé par Mme Delisle et adopté à l'unanimité que le projet de convention de gestion et de réussite éducative 2017-2018 proposé par la direction soit approuvé par le Conseil d'établissement.

6.5. OPP

L'OPP demande au CÉ de prioriser ce pour quoi les sommes amassées devraient être dépensées selon le sondage effectué auprès des parents. Discussions des membres à ce sujet. L'investissement pourrait avoisiner les 10 000\$ selon le choix de dépense.

Le CÉ soumet à l'OPP d'investiguer les investissements pour du matériel sportif et l'aménagement de la cour.

7. Objets d'information

7.1. Critères de sélection de la direction

Présentation des critères de sélection qui devront être approuvés en février.

7.2. Rapport budgétaire pour 2017-2018

Le rapport budgétaire sera présenté lors de la rencontre de février.

7.3. Service de garde

Mme Béland étant absente, M. Roy parle de la nouvelle formule du service de garde pour les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année. On présente donc un choix de 3 activités aux élèves qui choisissent un type d'activité (sportive, artistique, ludique ou culinaire).

7.4. Projet d'agrandissement de l'école Saint-Luc

La Ville de DDO refusait d'octroyer des permis durant la période électorale. Les travaux sont maintenant débutés. Le stationnement et le débarcadère habituels sont donc maintenant inaccessibles. Des directives concernant les aménagements temporaires pour que les enfants soient reconduits à l'école seront renvoyés dès

demain. M. Roy répond aux questions des membres. Il est également possible de stationner dans la piste cyclable afin de faciliter les choses. Les policiers seront contactés afin de venir faire certaines vérifications.

7.5. OPP

La soirée cinéma s'est bien déroulée, il y a eu 176 personnes présentes. Pour le spectacle de Noël sera présenté par l'organisme XXX et il y aura présentation d'une diversité de chants de Noël. Le spectacle sera présenté le 22 décembre 2017.

8. Correspondance

Invitations pour la rencontre du 9 novembre 2017 et pour la formation sur les CÉ.

9. Rapport du représentant au CRPRO

Rapport de la représentante au CRPRO : réélection à la présidence, consultation en cours quant aux activités intégrées, nouvelle formule de rencontre avec le DG et les DGA, FCPQ.

10. Divers

10.1. Traitement des informations confidentielles

Rappel quant à la prudence dans le traitement des informations confidentielles.
Mention quant aux préoccupations pour les adresses numériques des élèves, ce sur quoi les regroupements de parents vont se pencher cette année.

11. Levée de l'assemblée à 20h33.

Paul Martineau
Président